



EAU

## Continuité écologique : on progresse !

Dans le cadre du programme Chavanon en action, de nombreuses actions sont menées en faveur de la continuité écologique : suppression d'obstacles, aménagements, sensibilisation... dont un chantier d'envergure sur un ancien barrage EDF.

« Des travaux titanesques vont avoir lieu sur le Chavanon, pour supprimer un barrage inutilisé et restaurer la continuité écologique » annoncent Julie Collet et Agathe Chauvin du Parc, coordinatrices du programme Chavanon en action, qui rassemble une vingtaine de partenaires autour de l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin de cette rivière. La continuité écologique est un des éléments phares du programme. Il s'agit de la libre circulation des espèces aquatiques et du bon déroulement du transport des sédiments, essentiel au cours d'eau. Cette continuité écologique peut être interrompue par des seuils, digues d'étangs et barrages. C'est pourquoi, sur le bassin du Chavanon,

la réglementation interdit la construction de nouveaux ouvrages sur certains cours d'eau et oblige à rendre franchissables certains ouvrages, dans un délai défini par arrêté préfectoral. « Pour permettre cette continuité écologique, tout le monde met la main à la pâte, notamment des particuliers, propriétaires de moulins et de seuils ainsi que des collectivités », explique Julie Collet, qui précise que « dans une logique d'axe migratoire, il était indispensable qu'une entreprise importante comme EDF joue également le jeu sur le cours d'eau principal ». En collaboration avec M. Farges, l'exploitant de la carrière qui jouxte le barrage, EDF va donc effacer un ouvrage (cf interview). Actuellement, deux barrages in-

terrompent les écoulements naturels et une galerie souterraine de 300 mètres, créée sous une colline, dérive la rivière de son lit d'origine. Particularité du site, le Chavanon et son affluent coulent en sens-inverse ! « Ce n'est pas partout que l'on monte un projet si ambitieux d'effacement » se félicite Julie Collet. D'une manière générale, le bilan du projet Chavanon en action est très positif puisque 32 ouvrages vont être effacés ou aménagés d'ici 2019, soit 40 kilomètres de linéaire restauré. Un résultat rendu possible grâce au financement de l'Agence de l'eau. « Saluons aussi la mutualisation entre les propriétaires de cinq plans d'eau, disposés en chapelet sur un affluent du Ruisseau de Cornes, qui se sont accordés pour une démarche commune : 3 sont supprimés et 2 aménagés » conclut Agathe Chauvin.

Pour en savoir plus : [www.chavanon-en-action.fr](http://www.chavanon-en-action.fr)



Julie Collet, 05 55 96 97 04  
j.collet@pnr-millevaches.fr

## « Remettre le Chavanon dans son lit 100 ans après »



### 3 questions à David Thomas,

ingénieur environnement à EDF

**Quelle est l'histoire de ce barrage inutilisé ?** Ce projet de barrage remonte à 1920. Nous sommes au sortir de la première guerre mondiale, on a besoin d'énergie. L'État lance un appel d'offre pour la réalisation d'un immense barrage de 100 mètres de haut et de 200 000 m<sup>3</sup>. Un consortium d'entreprises gagne le marché avec un projet sur la rivière Chavanon et le chantier débute en 1922. Ils construisent d'abord un batardeau qui bloque la rivière et met hors d'eau le Chavanon pour permettre le démarrage des travaux, ainsi qu'une galerie de dérivation souterraine qui devait être provisoire. En 1923, ils construisent les fondations du barrage mais, selon les documents que nous avons retrouvés, un contentieux avec l'État à cause d'un problème géologique stoppe les travaux. Le 31 mars 1926, le chantier s'arrête. Et depuis cette époque, la rivière continue de passer par la galerie souterraine.

**Pourquoi EDF n'a-t-elle rien fait de ce site ?** En 1946, EDF hérite de la concession hydroélectrique de Haute-Dordogne et, plutôt que de relancer le barrage du Chavanon, opte pour le projet de retenue de Bort-les-Orgues, bien plus intéressant. Il est construit en 1952. Le site du Chavanon a donc végété mais à l'époque cela ne gênait personne. On n'avait pas encore conscience des problèmes liés à l'absence de continuité écologique. Aujourd'hui, la réglementation nous a obligés à réaliser un diagnostic, qui montre que le tunnel constitue un verrou puisqu'il est infranchissable aux espèces aquatiques à la montaison. Plutôt que de mettre un aménagement de type passe à poissons sur un site de toute façon inutilisé, nous avons préféré l'effacer complètement, profitant de l'opportunité offerte par le programme Chavanon en action, et travailler de manière collaborative avec les services de l'État, le carrier situé sur place, les collectivités, les fédérations de pêche et le Parc.

**Où en est le projet d'effacement ?** Après le diagnostic, nous avons visité, réfléchi, échangé collectivement pour déterminer comment effacer cet ouvrage et remettre le Chavanon dans son lit 100 ans après. Nous allons étudier différentes solutions techniques lors du comité de pilotage de fin d'année. 2018 sera consacrée aux validations réglementaires et à la sélection du prestataire, pour un chantier prévu en 2019. Il y a plusieurs manières de procéder pour supprimer ce barrage. Chez EDF, on sait faire du génie civil, mais on a besoin de l'expertise de tous les partenaires pour limiter au maximum l'impact environnemental. C'est grâce à ce travail d'équipe que nous avons vidangé la zone dès le mois d'octobre : cela permet en effet de mesurer le stock de sédiments, de mettre les poissons à l'abri (pêche de sauvetage) et d'avoir une idée précise de la situation, pour évaluer le coût des travaux. C'est aussi grâce à l'intervention de certains partenaires que cela avance vite. Avec ce projet, EDF expérimente la force du travail en réseau et de la gouvernance collaborative. Financièrement, le projet coûtera entre 500 000 et 1 million d'euros. EDF investit, mais des subventions publiques peuvent potentiellement être mobilisées.

